

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association « SELIDAIRE »
du Jeudi 23 juin 2011**

Conformément à ses statuts, l'Association « SELIDAIRE » a invité ses membres à participer à une assemblée générale ordinaire le jeudi 23 juin 2011 à 20h30 à la Salle Clavel de VARANGEVILLE.

Un courrier de convocation avec l'ordre du jour a été transmis à chaque adhérent. Un article dans l'Est Républicain a également été publié.

L'ordre du jour de l'assemblée générale prévoyait que cette dernière se déroulerait en deux temps, le premier étant consacré à un compte-rendu des activités de l'association au cours de l'année écoulée depuis sa création, un deuxième temps consacré à l'élection du conseil d'administration de l'association.

Le compte-rendu des activités de l'association a été présenté par le Président Michel Jacquet.

Après avoir remercié le Maire de Varangéville pour le prêt de la salle et pour sa présence à cette assemblée, le Président a donné aux adhérents des informations sur l'ensemble des démarches aujourd'hui engagées ainsi que de la participation de l'association à diverses réunions. Il a ensuite présenté avec l'aide de diapositives les plans et cartes des différents secteurs des territoires de Varangéville et Saint-Nicolas de Port concernés par les démarches en cours.

Une information sur l'état d'avancement des demandes de subventions au niveau de la région Lorraine, du conseil général et de la commune a été donnée par le président ce qui a permis à celui-ci de remercier publiquement la municipalité de Varangéville pour son soutien financier.

En ce qui concerne les procédures judiciaires devant être engagées, le président a informé que l'association avait choisi Maître Bertrand GASSE pour défendre les intérêts de l'association.

Bien que les statuts de l'association prévoient expressément que l'objet principal de l'association est de demander collectivement en justice l'application du code minier et plus particulièrement de l'ancien article 74 aujourd'hui L155-1 et L 154-1, le président a demandé à l'assemblée de donner par vote, au conseil d'administration, l'autorisation d'engager l'association dans l'ensemble des démarches judiciaires nécessaires.

Après avoir vérifié comme le prévoient les statuts de l'association, que l'assemblée ne souhaitait pas voter par bulletins secrets, le président a soumis la question visée ci-dessus au vote.

A l'unanimité des adhérents présents ou représentés, l'assemblée générale a donné son accord pour autoriser le conseil d'administration à engager toutes démarches nécessaires en justice comme mentionné dans l'article L154-1 du nouveau code minier.

.../...

Le président a ensuite donné des informations concernant la situation des comptes de l'association à ce jour. Il a précisé qu'il ne soumettait pas au vote de la présente assemblée le budget de l'association car le vote et l'approbation des comptes seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale en fin d'année ou début 2012. Cela permettra d'instaurer un rythme annuel des assemblées en fin d'année civile avec la clôture des comptes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été ensuite proposé à l'assemblée d'élire les membres du conseil d'administration. Les statuts de « SELIDAIRE » prévoient que l'association est dirigée par un conseil d'administration de six personnes. Aujourd'hui, seul quatre personnes ont fait acte de candidature, il s'agit de :

Daniel Spagni, Jean-François Gauvain, Roland Pirot, Michel Jacquet.

Après vote de l'assemblée générale, à l'unanimité des adhérents présents ou représentés, les quatre candidats ont été élus au conseil d'administration.

Afin de garantir une parfaite transparence des comptes de l'association, il a été également demandé à l'assemblée si des adhérents seraient candidats pour examiner les comptes avant la prochaine assemblée générale en qualité de commissaire aux comptes.

Deux adhérents se sont portés candidats pour ces fonctions il s'agit de : Mme Isabelle Heckinger et M. Gérard Kuntz.

A l'unanimité des adhérents présents ou représentés les deux candidats sont élus commissaires aux comptes. Ils vérifieront et présenteront leurs conclusions sur les comptes de l'association lors de la prochaine assemblée générale de « SELIDAIRE » avant approbation des comptes par l'assemblée générale.

Suite à ces élections, le conseil d'administration a organisé l'élection de son président. Michel Jacquet a été reconduit dans ses fonctions, Daniel Spagni a été reconduit comme secrétaire avec pour adjoint Roland Pirot, Jean-François Gauvain a été reconduit au poste de trésorier.

La première assemblée générale de l'association « SELIDAIRE » est levée.